MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 82608 du 17 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : *INTJ1729278S*

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 96453 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1634274S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er novembre 2017 :

Iglesis Alain NIGEND : 110 624 NLS : 5 174 451

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
L. Bitouzet